



# COUPS DE POUCE 2022

---

## Notice de candidature

### Intention

L'année 2022 a été fortement marquée par la crise économique qui s'installe en France, conséquence des multiples crises sanitaires et internationales. En première ligne, les associations font face à des enjeux nouveaux et conjunctureux pour financer leurs actions et assumer la surcharge de travail générée par la précarité accrue des Français.es.

Après deux ans de crise sanitaire, les personnes les plus vulnérables sont désormais confrontées aux conséquences de la crise énergétique, se traduisant par une hausse des prix et une recrudescence des demandes d'aide alimentaire. En toile de fond, la crise du logement accentue encore la situation dramatique des personnes en situation de grande exclusion et / ou en situation de rue : la suppression de certaines des places d'hébergement d'urgence créées pendant la crise sanitaire diminue les possibilités de dernier recours.

Avec le contexte instable et le ralentissement de la croissance, les aides de l'Etat et des collectivités ont de plus fortement diminué. Cette réalité vient s'ajouter au repli du don chez les Français.e.s, dont le pouvoir d'achat a diminué et en particulier pour les plus susceptibles de voir leur situation économique se dégrader si la crise venait à se prolonger.

Les femmes et notamment les femmes seules avec enfants, figurent parmi les plus précaires, elles sont particulièrement exposées aux effets des crises économiques. Elles représentent aussi la plupart des salariées et bénévoles des associations qui œuvrent pour les droits des femmes que la Fondation des Femmes soutient.

En cette fin d'année 2022, nous voulons nous assurer qu'aucune association fournissant un travail essentiel ne se retrouve en danger financier à cause des circonstances économiques exceptionnelles et puisse pallier à la hausse de la précarité et des demandes reçues

Nous sommes fiers de proposer ces Coups de Pouce 2022, fruit de l'effort de collecte des mécènes, donateur.ice.s, bénévoles et de l'équipe salariée de la Fondation des Femmes. La thématique a été définie en concertation avec le Conseil Scientifique de la Fondation des Femmes, composé d'associations de terrain à même de nous conseiller sur les besoins les plus criants.



FONDATION  
DES FEMMES

## Calendrier

### 1. Phase de candidature

- Appel à projets ouvert **du 28 octobre au 20 novembre 2022**
- Choix des projets par le Comité exécutif de la Fondation des Femmes : **14 décembre 2022**
- Notification des résultats : **20 décembre 2022**

## Procédure de sélection





## Critères d'éligibilité

- **NON LUCRATIF** : La Fondation des Femmes finance uniquement les projets portés par des associations, loi 1901
- des fondations, des ONG, ou toute autre structure à **but non lucratif**.
- **DROITS DES FEMMES** : La Fondation des Femmes finance uniquement des structures dont la mission est **exclusivement dédiée** à la promotion des droits des femmes (promotion de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement de la santé des femmes...). Ainsi, ne peuvent pas être financées des structures plus généralistes dont une partie de leur activité est dédiée à cette mission.
- **FRANCE** : La Fondation des Femmes ne peut financer que des associations françaises dont les projets sont menés en France (métropolitaine et Outre-Mer).
- Les organismes ne peuvent présenter qu'un seul projet aux Coups de Pouce.
- Les organismes déjà soutenus par la Fondation des Femmes peuvent candidater de nouveau. Cependant, les associations lauréates d'un Grand Prix en 2022 ne sont pas éligibles pour cet appel à projets.
- Les organismes peuvent présenter un nouveau projet, un projet déjà en cours, ou même l'ensemble des activités de l'association si cela correspond à une catégorie. Des frais de fonctionnement peuvent être pris en charge.
- La Fondation des Femmes accepte autant de financer intégralement un projet que d'être co-financier.
- Cet appel à projet ne finance pas les projets non-associatifs ou individuels (les projets personnels, les voyages, les projets étudiants, les bourses, les créations d'entreprise, les séjours d'études, les stages, les thèses et les mémoires universitaires...), les projets ayant un but promotionnel ou publicitaire, les associations à caractère religieux ou affiliées à un parti politique.

## Critères de qualité des demandes :

- **Identification claire des bénéficiaires** (directes et indirectes) et de leur profil.
- **Impact du projet** et intérêt pour le bien commun.
- **Effet de levier et pérennité** : le financement de la Fondation des Femmes étant ponctuel, une attention particulière sera portée à la capacité du projet de se développer et de se pérenniser grâce à notre soutien.
- **Degré d'innovation** : la Fondation des Femmes accorde une attention particulière aux projets innovants se saisissant de nouvelles problématiques et de nouveaux outils



**FONDATION  
DES FEMMES**

afin de toujours mieux agir pour les droits des femmes. Cela ne signifie pas forcément un nouveau projet, il est possible de démontrer le degré d'innovation d'un projet déjà existant et s'adaptant à la situation actuelle.

- **Suivi et évaluation** : dans une démarche de transparence, il nous est important de pouvoir suivre et évaluer la mise en œuvre et le succès d'un projet et ainsi de pouvoir communiquer clairement à nos donateur.rice.s sur les projets que nous soutenons. Des objectifs et indicateurs de résultats efficaces et pertinents sont donc indispensables.
- **Modèle économique stable et adapté au projet** : la structure doit être en mesure de porter le projet financièrement.
- **Cohérence et complémentarité** par rapport aux actions et aux valeurs de la Fondation des Femmes.
- **Travail en partenariat** : la coopération entre associations et autres acteurs sociaux est cruciale pour la Fondation des Femmes; une attention particulière sera portée à l'ancrage du projet dans l'écosystème associatif.

## **Description: Soutien exceptionnel au fonctionnement et aux projets en manque de financements**

### **Un coup de pouce pour répondre à l'inflation et à la crise économique**

L'année 2022 a été fortement marquée par la crise économique qui s'installe en France. Devant les conséquences immédiates constatées par les associations parmi lesquelles la hausse des demandes des bénéficiaires (aide alimentaire, hébergement entre autres), la hausse des frais de fonctionnement et les baisses des subventions et des dons venant des particuliers, ce soutien exceptionnel portera sur des dépenses non couvertes sur l'année 2022 et sur des projets en manque de financements en 2022. Nos soutiens étant ponctuels et non renouvelables, il devra s'agir de difficultés financières exceptionnelles et justifiables.

*Exemples* : déficit liés à un décalage ou à une baisse de subventions publiques, augmentation de l'activité et des besoins, augmentation du prix des charges (fluides), rattrapage progressif situation crise sanitaire, projets en manque de financements (jeunes projets, communication, événementiel, accompagnement, etc ...)



## **Critères de sélection :**

En plus du respect des conditions de l'éligibilité et des critères de qualité que nous considérons habituellement, nous prêterons attention à tous éléments justificatifs permettant de prouver le critère exceptionnel du déficit et les actions mises en place pour le surmonter de manière définitive grâce à ce soutien.

**Les associations ayant déjà été soutenues par la Fondation des Femmes en 2022 ne sont pas éligibles.**

## **Dotation**

Vous pouvez solliciter un soutien de **2 000, 5 000 ou 10 000€**.

Ce soutien financier peut venir compléter de façon rétroactive un manque budgétaire en 2022 ou s'étaler sur une période de 6 à 12 mois.

## **Comment déposer une demande :**

Merci de remplir le formulaire de candidature pour la présélection : [ICI](#)

(ou copier le lien :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScJE\\_PGADrBMmmVnEr4q17\\_V3FkMXWxTFQZE4Iq9UVK8NZz2g/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScJE_PGADrBMmmVnEr4q17_V3FkMXWxTFQZE4Iq9UVK8NZz2g/viewform?usp=sf_link))

Pour toute question : [coupsdepouce@fondationdesfemmes.org](mailto:coupsdepouce@fondationdesfemmes.org)